Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes

Band: 8 (1882)

Heft: 4

Artikel: Le palais de justice fédéral sur la place de Montbenon, à Lausanne

Autor: Recordon, B.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-9517

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

C'est en recueillant et en publiant les données de cé genre, comme l'a fort bien compris la rédaction du Bulletin, que nous pourrons marcher avec plus de sûreté dans la question à la fois délicate, ingrate et si importante de l'endiguement rationnel de nos cours d'eau. Cette question, peu comprise encore, demande à être vulgarisée, afin, d'un côté, de faire tomber bien des préjugés et, de l'autre, de combattre la routine et l'opiniâtreté de nos digueurs!

A. GREMAUD.

LE PALAIS DE JUSTICE FÉDÉRAL

SUR LA PLACE DE MONTBENON, A LAUSANNE

Les travaux du palais de justice fédéral à Lausanne ont subi, ainsi que bien d'autres entreprises, les conséquences d'un été fort pluvieux et d'un automne plus déplorable encore.

A l'heure où nous écrivons ces lignes le bâtiment devrait être sous toit ou peu s'en faut, tandis que plusieurs mois de travail seront encore nécessaires avant qu'on puisse songer à poser des ardoises.

Quoi qu'il en soit, et si l'on tient compte des chômages forcés, le résultat atteint jusqu'à la clôture de la campagne de cette année peut être considéré comme satisfaisant et nous pensons intéresser les lecteurs du bulletin en leur fournissant à cet égard quelques renseignements succints.

Commencés vers la fin de septembre 1881, les travaux de fondation ont pu être menés à bon terme avant la fin de la même année.

Et cependant, par le fait de la nature du sol sur lequel l'édifice est assis, ces travaux ont acquis une importance relativement considérable.

Tandis que toute l'aile à l'est et une partie du centre pouvaient être fondés à quelques décimètres seulement plus bas que le niveau des caves, dans un terrain graveleux excellent, on rencontrait sous l'aile à l'ouest et le centre sud une sorte de dépression de la moraine dont la colline de Montbenon se compose, dépression comblée par des terres imprégnées d'eau et sans consistance et qu'il devint indispensable de traverser pour rencontrer à 5^m50 environ en dessous de la surface du sol naturel une couche un peu plus résistante. Des remblais assez considérables ayant été dès lors exécutés, il en résulte que la fondation de l'angle sud-ouest de l'édifice ne se trouve pas à moins de 8^m50 en contre-bas du sol actuel. Sa largeur est ici de 4^m00.

Repris au premier mars 1882 les travaux ont dès lors marché aussi rapidement que les conditions météorologiques de l'année l'ont permis jusqu'au 20 novembre, jour où ils ont dû être définitivement interrompus.

Les principaux matériaux employés ou prévus jusqu'à présent sont :

La pierre de Meillerie (Savoie) pour les maçonneries.

La chaux hydraulique, blutée, de Dalstein et Cie à Vallorbes, pour les bétons et mortiers.

Le ciment Portland de Saint-Sulpice (Val-de-Travers) pour voûtes en béton, dallages, etc.

Le marbre de Saint-Triphon (Vaud) de la Société anonyme des carrières de Saint-Triphon et Collombey (J. Fayod directeur) pour le 'soubassement, les naissances de voûtes et libages divers.

Le marbre de Collombey (Valais) de la Société ci-dessus pour tablettes de fenêtres et divers socles.

Le granit de Monthey (Valais) pour le perron devant l'entrée principale.

Le grès d'Ayse (Haute-Savoie) pour les escaliers de service et le grès de Marsens (Fribourg) pour tablettes de fenêtres, bases de pilastres et divers socles.

La molasse d'Ostermundigen (Berne) de la Société anonyme des carrières (J. Jenzer directeur) pour les façades; celle de la Stockern (Berne, M. de Stoutz, ingénieur) pour les vestibules de l'étage principal, et celle de Crissier (Vaud) au rez-dechaussée.

La pierre blanche d'Agiez (Vaud, Ch. Chamorel) pour la salle des pas perdus et la cage d'escalier.

La roche de Villebois (France) pour les attiques et les lucarnes.

On conçoit sans peine qu'il n'ait pas été possible de généraliser, même à l'intérieur, l'emploi de matériaux de luxe, tels que roches et marbres polis. Trop de richesse eût été du reste un grave défaut dans un édifice de cette nature devant revêtir plutôt un caractère de simplicité.

Aussi le marbre n'a-t-il été utilisé que comme repoussoir, pour ainsi dire, et pour rompre l'uniformité résultant toujours de l'emploi trop exclusif des molasses.

Le vestibule d'entrée notamment doit être très calme dans ses effets ; c'est un motif transitoire entre l'architecture extérieure, dont il est en quelque sorte une réminiscence, et l'architecture plus décorative de l'intérieur.

Partant de ce principe nous avons cru devoir nous borner à en tempérer le sérieux par le dallage, projeté en carreaux noirs et blancs, encadré par un socle formant banc en marbre rouge du pays (Chable rouge) et régnant sur les quatre faces du vestibule. Quelques tons discrets animeront aussi la surface du plafond et seront comme un reflet atténué des tons vifs du parquet.

L'aspect de la salle des pas perdus sera vivifié par huit colonnes en marbre rouge de Vérone fournies par M. Doret à Vevey.

L'escalier principal enfin est projeté en roche de Bellevoye (Jura français) dont le ton est chaud sans être trop vif.

Pour compléter en quelque mesure cet exposé très sommaire nous devons ajouter quelques mots au sujet des groupes décoratifs qui doivent surmonter le pavillon central au Midi.

Ces groupes, prévus dès l'origine, et dont les masses, déterminées par l'architecte, se plient aux exigences d'une silhouette voulue, sont avant tout des amortissements obligés

ayant pour but de compléter l'architecture proprement dite. Ils sont au nombre de trois :

Un groupe central composé de trois figures de femmes représentant *l'Helvétie* debout, ayant à sa droite *la Force* et à sa gauche *la Loi*; ces deux dernières figures sont assises.

Deux groupes moins importants accompagnent le groupe central. Ils se composent chacun de deux enfants adossés à un obélisque.

Le tout est prévu en pierre de Chauvigny près de Poitiers dont la réputation n'est plus à faire.

On sait en effet qu'elle est en France d'un usage courant pour ce genre de travaux.

Citons entre autres les statues du nouveau Louvre et les groupes de Carpeaux devant le grand opéra de Paris. Son prix rendu à Lausanne est réellement modéré.

En ce qui concerne l'exécution, nous avons eu la bonne fortune de nous assurer le concours d'un artiste suisse fort distingué, M. Iguel, de Neuchâtel, fixé actuellement à Genève.

Outre des travaux importants exécutés précédemment en France, M Iguel a créé en Suisse, depuis une dizaine d'années, des œuvres de grand mérite parmi lesquelles nous pouvons citer:

A Genève, le splendide sarcophage du duc de Brunswick, ainsi que les figures d'anges qui l'accompagnent.

A Fribourg, les bas-reliefs commémoratifs de l'entrée du canton dans la Confédération; enfin M. Iguel vient de terminer à Zurich divers groupes de l'importance de ceux que nous projetons et qui surmontent le palais du Crédit suisse de cette ville.

Mentionnons encore en terminant une justice et deux griffons qui surmonteront le fronton nord de l'édifice. Ils seront exécutés en grès céramique inaltérable par la maison Villeroy et Boch, à Merzig (Prusse rhénane).

B. RECORDON, architecte.

EXPOSITION NATIONALE DE 1883, A ZURICH

Le Journal officiel de l'Exposition nationale suisse est tout d'abord l'organe des autorités de l'Exposition. Il contiendra comme tel toutes les communications que la grande Commission suisse et le Comité central auront à faire aux exposants et au public. Cette partie officielle paraîtra simultanément en allemand et en français.

En outre, ce journal doit servir de guide à travers l'Exposition elle-même et les domaines de notre activité nationale qui y sont représentés.

D'après le programme qui a été établi d'accord avec le Comité central, ce journal contiendra :

1º Un article de fond : études sur tout ce qui se rapporte aux expositions en général et à l'Exposition suisse en particulier ; histoire des préliminaires de l'Exposition actuelle ; questions d'organisation et d'administration qui se rattachent aux entreprises semblables, en même temps que des aperçus relatifs aux industries, aux arts et métiers et à l'agriculture en Suisse ;

- 2º Des descriptions des bâtiments de l'Exposition et des objets exposés les plus remarquables, ainsi que leur reproduction artistique partielle, en illustrations originales, par des artistes de mérite;
- 3º Une revue de l'Exposition faite systématiquement, d'après les différentes spécialités, et qui sera continuée régulièrement dans les numéros principaux du journal;
- 4º Une revue de la semaine en feuilleton, s'il y a des matières suffisantes pour cela;
- 5º Une courte chronique de l'Exposition, avec un indicateur local;
- 6º Des descriptions des fêtes de l'Exposition, divertissements publics et concerts, ainsi que des illustrations d'après des croquis originaux d'artistes engagés spécialement pour cela;
- 7º Un indicateur officiel des divertissements de l'Exposition rédigé brièvement par notre Comité central, pour tous les jours, en allemand, en français, en italien et en anglais;

8º Un indicateur des logements rédigé par le Comité chargé de cette branche d'organisation, et qui sera joint à la partie consacrée aux annonces.

La rédaction ne perdra pas de vue le but principal du journal de l'Exposition, qui consiste à présenter sous toutes leurs faces le matériel et les différents domaines de l'Exposition, de façon à en faire ressortir des enseignements et des éclaircissements de toute sorte, non seulement pour les gens du métier que cela concerne, mais aussi pour le public en général. C'est pour cela que la rédaction a considéré comme sa tâche principale de s'assurer la collaboration d'hommes distingués et d'obtenir d'eux de bons articles. C'est pour elle, ainsi que pour le Comité central, une grande satisfaction de pouvoir annoncer que ces démarches auprès de plusieurs écrivains spéciaux ont été accueillies avec un empressement qui mérite notre reconnaissance.

M. J. Hardmeyer-Jenny à Zurich, membre de notre Comité, s'est chargé de la direction de la rédaction, en vertu d'un traité fait avec les éditeurs, M. J. A. Preuss, à Zurich, et imprimerie Stæmpfli, à Berne.

La rédaction s'efforcera d'agrandir le cercle de ses collaborateurs spéciaux, de façon à ce que chacun des groupes de l'Exposition y soit dûment représenté. Elle peut espérer d'être appuyée dans ces efforts par le concours de MM. les présidents de groupe et de MM. les experts.

La rédaction se fait un devoir de veiller à ce qu'en parlant des objets de l'Exposition, il soit procédé toujours impartialement et d'une manière conforme à la stricte vérité. Toute injure et toute polémique personnelle seront exclues du journal de l'Exposition.

Le journal officiel de l'Exposition paraîtra dans le format de 0^m,49 sur 0^m,30. Il sera en tout pareil aux grands journaux illustrés connus. L'éditeur se considère comme engagé d'honneur à ce que, sous le rapport des illustrations qui seront exécutées artistement, ainsi que pour l'arrangement typogra phique et pour les autres ornements, ce journal revête le caactère d'un volume élégant, plein de valeur, et formant à lui seul un livre de souvenirs de l'Exposition nationale.

Le journal officiel de l'Exposition formera un magnifique volume de cinquante numéros environ, parmi lesquels quarante numéros principaux ornés plus richement, ayant chacun-